

Compte rendu de la séance du 25 septembre 2020

Secrétaire(s) de la séance : Vanessa FOLTIER

Ordre du jour:

- Reconstruction de l'école communale :
- Etude des offres

Délibérations du conseil:

Modification de l'ordre du jour (2020 88)

Monsieur le Maire expose qu'il souhaite ajouter à l'ordre du jour deux autres points qui devront être débattus et faire l'objet d'un vote de l'assemblée ; il s'agit d'une part de la Participation du fonds de solidarité au logement (FSL) et d'autre part du résultat d'appel d'offres extincteurs et alarmes.

Il demande que le conseil délibère sur cette modification de l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés donnent leur accord pour cette modification de l'ordre du jour.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Projet de reconstruction de l'école communale - appel d'offre entreprises (2020 89)

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du projet de reconstruction de l'école communale il a été mené avec l'aide du maître d'œuvre (le cabinet d'architecte 2A), un appel à entreprises pour la reconstruction de l'école communale portant sur 13 lots. Il précise que le permis de construire pour la reconstruction de l'école communale a été délivré le 15 septembre 2020.

Monsieur le Maire précise que dans la réunion du 24 septembre 2020, Mme SERVIN du cabinet d'architecte 2A a présenté à la commission des travaux les réponses des diverses entreprises à l'appel d'offre après négociation et relance.

Après examen de chacune des offres il est proposé, avec l'aval des membres de la commission de travaux, le tableau récapitulatif annexé à la délibération qui comporte les entreprises retenues sur des critères d'offre mieux disant, de compétences techniques, etc...Ces offres comportent également des prestations supplémentaires éventuelles (PSE).

Monsieur le Maire demande que le conseil municipal délibère sur cet appel d'offre relatif au projet de reconstruction de l'école communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de retenir les entreprises suivantes. Dès que les subventions auront été notifiées Monsieur le Maire est chargé de signer les ordres de service aux diverses

entreprises retenues dans la mesure où les subventions sollicitées pour cette opération auront été accordées.

LOTS	PRESTATION	N O M ENTREPRISE	OFFRE HT	OBSERVATION S
1	VRD	COLAS	139 960,98€	Avec PSE grilles 2650,48€ et PSE portails 2820,00€
2	ETANCHEITE	GALLART	330 565,82€	
3	CHARPENTE ET OSSATURE BOIS	T O I T U R E BIGOURDANE	283 212,41	
4	MENUISERIES ALU	DESIGN ALU 31	113 856,50	
5	SERRURERIE	MSB	32 379,15	
6	MENUISERIES BOIS	LMB	59 147,10	
7	PLATRERIE	OLIVEIRA-ROGE L	104 500,00	
8	CARRELAGE	OLIVEIRA-ROGE L	8 000,00	
9	SOL SOUPLE	LORENZI	34 000,00	
10	PEINTURE	LORENZI	23 400,00	
11	ELECTRICITE	CASSAGNE	109 316,25	Avec PSE a l a r m e anti-intrusion 4 816,25
12	PLOMBERIE-SANITAI RE-CVC	SAGES	144 000,00	
13	ASCENSEUR	PBS	17 600,00	
	TOTAL HT		1 399 938,21	

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Appel d'offres extincteurs et alarmes (2020 90)

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'entretien des extincteurs (au nombre de 23) et des alarmes (au nombre de 7) installées dans nos bâtiments et logements communaux, il avait été lancé en décembre 2019 un appel d'offres après de différentes sociétés spécialisées en la matière.

Les 4 sociétés contactées nous ont transmis les propositions suivantes :

- SICLI (agence de PAU) : 292,98€TTC
- ADEFI (SAMURAN) : 210,38€ TTC
- SECURI S (CAMPUZAN) : 255,60€ TTC
- RECURT (LANNEMEZAN) : pas de proposition, uniquement une liste de tarifs

Il demande que le conseil délibère sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés donnent leur accord sur la proposition présentée par la société

ADEFI (SAMURAN) pour un montant de 210,38€ TTC. Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de signer avec la société ADEFI le contrat de maintenance.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Participation au fonds de solidarité au logement (FSL) - année 2020 (2020 91)

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Monsieur le Président du Conseil Général concernant la participation de notre commune au fonds de solidarité logement (FSL).

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) permet de venir en aide aux personnes en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement indépendant et décent. Il leur accorde des aides financières lorsqu'elles se trouvent dans l'impossibilité d'assumer le paiement des loyers, des charges et des frais d'assurance locative ainsi que le paiement des charges liées à la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques.

Le Fonds intervient sur l'ensemble des communes du Département.

Depuis le 1^{er} janvier 2005 le Département s'est vu transférer la responsabilité de ce fonds, la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ayant mis un terme à la compétence de l'Etat dans ce domaine. Cette loi prévoit la participation des communes au financement du FSL. Dans un souci de répartition équitable de cette charge, le Département propose une participation des communes en fonction du nombre d'habitants.

Le Comité de pilotage FSL du 2 septembre 2020 a approuvé une diminution de la participation globale des partenaires financeurs au Fonds. Il a été décidé pour cette année de maintenir une participation réduite des financeurs à hauteur de 60% du financement total.

Ainsi notre contribution pour l'année 2020 s'élève à 187,80 €. Si cette proposition nous agréée, le Conseil Général nous demande de lui faire parvenir une délibération au :

Service logement – 2 rue Nungesser – 65000 TARBES

Dans un second temps, la somme pourra être versée à la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes Pyrénées, gestionnaire du fonds sur le compte :

FR39 4003 1000 0100 0014 5662C17
Caisse des Dépôts et Consignations - Trésorerie Générale - 65000 TARBES

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Questions diverses

Travaux presbytère : il est fait état d'un problème de chauffage au presbytère, de plus les fenêtres en très mauvais état méritent d'être changées. Jean-Paul SOULE fera un état des divers travaux à réaliser.

Comptage circulation : Roger MARCHAND expose que dans le cadre des divers aménagements de sécurité routière à mener sur notre commune, il a été installé par le conseil général 65 des dispositifs de comptages de véhicules.

Camping : il est indiqué que le Syndicat des Eaux de la Barousse du Comminges a accordé à notre commune un important dégrèvement à la suite d'une fuite d'eau au terrain de camping municipal.

Chauffage école maternelle : à la suite de la démolition de la chaufferie opérée dans le cadre des travaux de reconstruction du groupe scolaire, il sera nécessaire d'équiper le local de l'école maternelle qui accueille des élèves, d'appareils de chauffage électrique. L'achat et l'installation des radiateurs est évalué à 7000€ environ.

Séance levée à 22H00